



PERSPECTIVES DES MARCHES D'ASSURANCES AFRICAINS

Présenté par Jean Claude Ngbwa, Secrétaire Général de la CIMA

DAKAR, les 3-4 et 5 novembre 2009



INTRODUCTION

- ▶ Le thème qui nous a été confié porte sur les perspectives des marchés d'assurance africains mais nous allons plutôt parler des marchés d'assurances des pays membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) pour deux raisons principales :
 - ▶ C'est la zone d'assurance que nous connaissons la mieux ;
 - ▶ Les problèmes que connaissent les pays membres de la dite zone sont à peu près les mêmes que rencontrent les autres pays africains.



PRESENTATION DE LA CIMA: ETATS PARTIES ET OBJECTIFS

Organisme communautaire objet du Traité Instituant une Organisation Intégrée de l'Industrie des Assurances dans les Etats Africains, la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA) est née le 10 juillet 1992 à Yaoundé en République du Cameroun, de la volonté des Chefs d'Etats et de gouvernements de créer un cadre pouvant contribuer de manière efficace à l'essor des marchés nationaux d'assurance à travers une politique d'harmonisation et d'unification des dispositions législatives et réglementaires des Etats membres, impliquant à la fois une législation unique (code CIMA) et une structure de contrôle unique. Elle regroupe les quatorze (14) Etats membres de la Zone Franc ci-après :

Le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, la Côte d'Ivoire, la République Gabonaise, la Guinée Equatoriale, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Tchad, le Togo. La République Fédérale Islamique des Comores n'a pas ratifié le traité.

Reconnue comme un modèle d'intégration africaine, la CIMA a pour objectif notamment d'œuvrer pour le renforcement et la consolidation d'une coopération étroite dans le domaine de l'assurance et de permettre l'investissement local. Elle travaille également à la constitution sur l'ensemble des Etats membres, d'un marché élargi et intégré réunissant les conditions d'un équilibre satisfaisant sur les plans technique, économique et financier.



PRESENTATION DE LA CIMA: LES INSTITUTIONS

➔ LE CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres est l'organe directeur de la Conférence. Il assure la réalisation des objectifs du Traité.

A cette fin, il adopte la législation unique et en apporte les modifications nécessaires par voie de règlement. Le Conseil veille à son application dans les Etats membres.

Il constitue l'unique instance de recours contre les sanctions disciplinaires prononcées par la Commission de contrôle.

Il statue sur l'interprétation du Traité, du code et des règlements pris pour leur application.

Un Comité des Experts regroupant tous les Directeurs des Assurances des Etats membres, les Directeurs Généraux de l'IAA et de la CICA-RE, le Président et le Secrétaire Général permanent de la FANAF émet un avis sur les dossiers soumis par le Secrétaire Général au Conseil des Ministres dont il prépare par ailleurs les travaux.



PRESENTATION DE LA CIMA: LES INSTITUTIONS

➔ LA COMMISSION REGIONALE DE CONTRÔLE DES ASSURANCES

La Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) est l'organe régulateur de la Conférence auquel les Etats signataires ont, en vertu du Traité, transféré une partie de leurs prérogatives de souveraineté dans le domaine du contrôle des assurances sur leur territoire.

Les Directions Nationales des Assurances servent de relais à l'action de la CRCA dans les Etats membres.



PRESENTATION DE LA CIMA: LES INSTITUTIONS

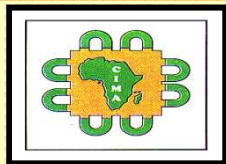
➔ LE SECRETARIAT GENERAL

Le Secrétariat Général assure la préparation, l'exécution et le suivi des travaux du Conseil des Ministres et de la Commission ;

fait au Conseil des Ministres toutes propositions tendant à modifier ou à compléter la législation unique et donne tous avis relatifs à la réalisation des objectifs du traité ;
arrête les règlements d'application des actes établis par le Conseil ;

effectue de sa propre initiative ou sur instruction de la CRCA le contrôle des sociétés d'assurance ou de réassurance agréées sur le territoire des Etats membres ;

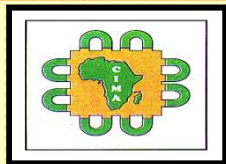
transmet au Conseil un rapport annuel sur l'exécution de ses missions, sur l'activité de la CIMA et sur la situation du secteur des assurances ;



PRESENTATION DE LA CIMA: LES CHIFFRES CLES

En dépit d'un environnement macroéconomique caractérisé par un ralentissement de la croissance économique en raison de la crise financière consécutive à celle des « subprimes », les sociétés d'assurance de l'espace CIMA semblent avoir bien résisté au tumulte financier. En effet, grâce à la législation en vigueur et surtout aux règles de localisation des placements, de congruence et de dispersion édictées par le code des assurances CIMA, ces sociétés d'assurances se trouvent être épargnées des effets immédiats de la crise financière. Ainsi, au terme de l'exercice 2007, les principaux indicateurs de l'ensemble de la zone sont au vert, confirmant l'évolution, certes à des degrés divers, des catégories d'assurances vie et non vie.

Les émissions de primes sont globalement en augmentation de 11,7% par rapport à l'année précédente, passant de 457 844 millions de Francs CFA en 2006 à 512 669 millions de Francs CFA en 2007. Les émissions de primes en assurances dommage ont augmenté de 10,5% contre 16,6% pour les assurances vie et capitalisation.

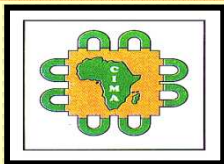


PRESENTATION DE LA CIMA: LES CHIFFRES CLES

Cette bonne santé est soutenue par une situation de marge de solvabilité excédentaire. En effet, l'ensemble des marchés de la zone dégage en assurances dommages, un surplus de marge de solvabilité de 67 940 millions de F CFA contre 52 630 millions de F CFA en 2006. En assurances Vie, ce surplus s'élève à 10 200 millions de F CFA contre 2 513 millions de F CFA en 2006.

Enfin, la couverture des engagements réglementés est excédentaire en assurances dommages avec un taux de couverture de 105,1% contre 108,5% en 2006. En assurances vie et capitalisation, elle est également excédentaire avec un taux de couverture de 104,3% alors qu'elle était déficitaire de 3,5 milliards, soit un taux de couverture de 99% en 2006. Il faudrait toutefois préciser que ces excédents sont enregistrés sans l'application des règles de limitation et de dispersion des actifs admis en représentation des engagements réglementés.

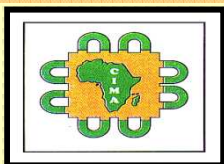




PRESENTATION DE LA CIMA: LES CHIFFRES CLES

Le tableau suivant donne l'évolution des principaux postes du bilan au cours des trois derniers exercices :

BILAN RESUME 2007 en millions de F CFA			
Frais d'établissement	5 965	Capitaux propres et réserves	167 495
Immobilisations	553 732	Dettes à long et moyen terme	88 064
Part des réassureurs dans les prov. techniques	90 248	Provisions techniques	824 515
Valeurs réalisables ou disponibles	717 966	Dettes à court terme	267 658
Comptes avec le siège social (créances)	0	Comptes avec le siège social (dettes)	150
Résultats (pertes de l'exercice)	0	Résultats (bénéfice de l'exercice).	20 029
Total ACTIF	1 367 912	Total PASSIF	1 367 912



PRESENTATION DE LA CIMA: LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

➔ L'EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires des sociétés d'assurances dommages de la CIMA au cours des trois derniers exercices est donné par le tableau suivant en millions de FCFA :

CATEGORIES	2005	% du CA	2006	% du CA	2007	% du CA	Var 05/06	Var 06/07
Accidents et maladie	66 095	20%	70 181	20%	78 683	21%	6%	12%
Automobile	127 024	38%	129 622	37%	142 570	37%	2%	10%
Incendie	50 938	15%	56 345	16%	59 493	16%	11%	6%
Responsabilité civile	14 779	5%	15 799	5%	16 377	4%	7%	4%
Transports aériens	15 204	5%	17 591	5%	16 340	4%	16%	-7%
Transports maritimes	37 009	11%	31 371	9%	34 301	9%	-15%	9%
Autres transports	6 050	2%	11 150	3%	13 156	3%	84%	18%
Autres risques	11 980	4%	12 523	4%	15 893	4%	5%	27%
Acceptations dommages	2 222	1%	2 610	1%	6 826	2%	18%	162%
TOTAL CIMA	331 301	100%	347 192	100%	383 639	100%	5%	11%



PRESENTATION DE LA CIMA: LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

➔ L'EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

On constate la prédominance de la catégorie automobile qui à elle seule représente en moyenne 37,6% de l'activité dans les assurances dommages.
Cette prédominance s'explique par l'instauration de l'obligation de l'assurance en responsabilité civile pour tout véhicule terrestre à moteur.



PRESENTATION DE LA CIMA: LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

➔ L'EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires des sociétés d'assurances vie de la CIMA au cours des trois derniers exercices est donné par le tableau suivant en millions de FCFA :

CATEGORIES	2005	% du CA	2006	% du CA	2007	% du CA	Var 05/06	Var 06/07
Grande branche	25 120	26%	28 396	26%	28 043	22%	13%	-1%
Collectives	26 985	27%	29 066	26%	34 757	27%	8%	20%
Complémentaires	2 493	3%	3 864	4%	1 952	2%	55%	-50%
Autres risques directs vie	1 693	2%	827	1%	239	0%	-51%	-71%
Capitalisation	41 229	42%	47 553	43%	60 285	47%	15%	27%
acceptations Vie	794	1%	947	1%	3 755	3%	19%	297%
TOTAL CIMA	98 314	100%	110 653	100%	129 031	100%	13%	17%



PRESENTATION DE LA CIMA: L'ACTIVITE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

➔ L'EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires en assurance vie et capitalisation a enregistré une forte progression en 2007 (16,6%) contre des croissances de 13,7% et 12,5% enregistrées respectivement en 2005 et 2006. Cette croissance continue s'explique en partie, par la promotion de nouveaux produits d'assurances comme l'Indemnité de Fin de Carrière (IFC).

Malgré cette croissance, et au contraire des pays développés où l'assurance vie occupe une place prépondérante, dans la zone CIMA cette branche d'activité n'a pas encore atteint un niveau satisfaisant. Elle représente en moyenne 24,1% de l'activité d'assurance comme l'indique le tableau suivant :

CATEGORIES	2005	% du CA	2006	% du CA	2007	% du CA	Var 05/06	Var 06/07
Assurances dommages	331 301	77%	347 192	76%	383 639	75%	5%	11%
Assurances Vie et capitalisation	98 314	23%	110 653	24%	129 031	25%	13%	17%
TOTAL CIMA	429 615	100%	457 845	100%	512 670	100%	7%	12%



PRESENTATION DE LA CIMA: L'ACTIVITE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

➔ L'EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Globalement on note un faible taux de pénétration de l'assurance dans les pays africains en général et dans la zone CIMA en particulier. En effet, le marché mondial de l'assurance atteint 4 061 milliards de dollars US en 2007. L'Afrique en représente 1,3% (marchés vie et non vie), la plus grande part étant représentée par l'Europe avec 41,4%, précédant l'Amérique (34,9%) et l'Asie (20,7%).

Pendant cette même période, les pays membres de la CIMA ont consacré moins de 2% du PIB à l'achat des produits d'assurances.

Quelles peuvent être donc les perspectives pour l'accès à l'assurance pour les marchés d'assurance africains en général et ceux de la zone CIMA en particulier ?



PERSPECTIVE DES MARCHES D'ASSURANCE DE LA ZONE CIMA

➡ L'ASSURANCE VIE, L'ASSURANCE AGRICOLE ET LA MICRO ASSURANCE

Prenant conscience de la faiblesse du taux de pénétration de l'assurance dans la zone CIMA, les autorités de la CIMA ont décidé d'y remédier en promouvant l'assurance vie, l'assurance agricole et la micro assurance :



PERSPECTIVE DES MARCHES D'ASSURANCE DE LA ZONE CIMA

➔ L'ASSURANCE VIE

La promotion de l'assurance vie est un gage du développement futur de l'assurance en Afrique. Dans cette optique, la CIMA a organisé en collaboration avec la Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaine (FANAF), les états généraux de l'assurance Vie qui se sont tenues en août 2007 à DOUALA en République du Cameroun. Au cours de ces assises, il a été mis sur place un comité de suivi des résolutions.



PERSPECTIVE DES MARCHES D'ASSURANCE DE LA ZONE CIMA

➔ L'ASSURANCE VIE

Ce comité qui regroupe aussi bien les superviseurs du secteur des assurances, l'association professionnelle des sociétés d'assurances que les administrations fiscales et les autorités des marchés financiers a entre autres objectifs de :

proposer des tables de mortalités adaptées aux pays membres de la CIMA. Cette recommandation est en cours de réalisation ;

harmoniser la fiscalité applicable au secteur des assurances dans les pays membres. La CIMA a pu obtenir de la presque totalité des pays membres la défiscalisation de l'assurance vie et l'annulation ou la réduction importante des taxes parafiscales notamment la taxe sur les frais de contrôle ;



PERSPECTIVE DES MARCHES D'ASSURANCE DE LA ZONE CIMA

➔ L'ASSURANCE VIE

proposer d'autres instruments de placement à inscrire dans le catalogue de placements pour diversifier les investissements autorisés des compagnies d'assurances. Ce point a été également mis en œuvre avec l'élargissement de la gamme des placements qui a abouti à l'introduction des OPCVM comme actifs admis en représentation des provisions techniques.

La CIMA est en discussion avec les autorités des marchés financiers des deux zones CEMAC et UEMOA (COSUMAF et CREPF) pour éventuellement introduire d'autres produits de placements qui respecteraient les règles aussi bien de rentabilité que de liquidité et de sécurité ;

proposer des mesures visant à la promotion et au développement de l'assurance vie.



PERSPECTIVE DES MARCHES D'ASSURANCE DE LA ZONE CIMA

➔ L'ASSURANCE AGRICOLE

L'un des objectifs principaux assigné à la CIMA par les pays contractants est de « *prendre toutes mesures nécessaires pour le renforcement et la consolidation d'une coopération étroite dans le domaine de l'assurance, afin que leurs marchés soient à même de couvrir par des garanties mieux adaptées aux réalités africaines et tenant compte de leurs possibilités contributives, les risques du secteur agricole et rural ainsi que ceux liés au commerce extérieur dans la mesure où cela est techniquement faisable* ».

Il faut rappeler que sur les trois sociétés d'assurances qui intervenaient sur ce secteur d'activité de l'assurance, seule une a survécu. Elles étaient organisées toutes sous la forme de mutuelle. Il s'agit des Assurances Mutuelles du Cameroun (AMACAM) qui a fait faillite et ont été liquidées, du groupe Mutuelles Agricoles de Côte d'Ivoire (MACI) qui suite à des déséquilibres financiers importants a été démutualisé et transformé en société anonyme. La seule qui a survécu est la Mutuelle Agricole du Sénégal (MAS).

La CIMA est entrain de travailler à l'éclosion des sociétés d'assurances dans ce secteur. C'est pourquoi elle a accompagné l'Etat du Sénégal et les sociétés d'assurances du marché sénégalais en émettant un avis favorable à la création de la Compagnie Nationale d'Assurances Agricoles du Sénégal (CNAAS) tout récemment.

Les réalités de cette société d'assurance permettront à la CIMA de voir l'opportunité de poursuivre le développement de l'assurance dans le secteur agricole.



PERSPECTIVE DES MARCHES D'ASSURANCE DE LA ZONE CIMA

➔ LA MICROASSURANCE

La CIMA dans l'objectif toujours d'accroître le taux de pénétration de l'assurance dans les pays membres, veut accroître la masse des personnes assurables. C'est pourquoi le développement de la micro assurance ces derniers temps s'avère pour elle une opportunité. La micro assurance qui s'intéresse aux populations à bas revenus qui ne peuvent pas s'octroyer une assurance classique constitue une occasion pour l'industrie des assurances.

Nos pays qui sont dans l'ensemble des pays en voie de développement ont besoin de s'investir dans ce créneau pour non seulement la protection des personnes à faible revenu mais également pour récolter des ressources supplémentaires pour leur croissance économique.

C'est ainsi que le Secrétariat Général de la CIMA souhaite présenter dans de meilleurs délais aux organes décisionnels compétents, un texte réglementaire pour l'exercice des opérations de micro-assurance pour accompagner cette activité.

Cette future réglementation doit tenir compte de la nature même de la micro assurance en introduisant une grande flexibilité, sans cependant oublier le respect des principes de base de l'assurance. C'est à ce défi que s'attèle actuellement le Secrétariat Général de la CIMA.



PERSPECTIVE DES MARCHES D'ASSURANCE DE LA ZONE CIMA

➔ LA MICROASSURANCE

Les questions qui se posent actuellement sont les suivantes :

Faut-il introduire des aménagements dans le code des assurances des Etats membres de la CIMA ou créer un code spécial de la micro assurance ?

Comment simplifier les conditions générales au regard du niveau d'instruction de la population concernée sans porter atteinte à la transparence du contrat et à la protection des assurés et bénéficiaires des contrats d'assurance ?

Faut-il également laisser la micro assurance aux sociétés d'assurances classiques ou permettre que d'autres types d'acteurs au regard de leurs activités et de leur capacités de mobilisation des populations cibles concernées y exercent ?

Faut-il introduire d'autres canaux de distribution non classiques c'est-à-dire ceux explicitement listés par le code des assurances ?

Quels seront les règles prudentielles applicables à la micro assurance

Quelles seront les règles de gouvernance ?

Qui sera l'organe chargé des agréments et du contrôle des opérations de micro-assurances ?

La CIMA travaillera avec la FANAF et d'autres acteurs pour la définition des aménagements réglementaires à apporter pour stimuler la micro assurance.



CONCLUSION

L'assurance dans les pays africains en général et dans les pays membres de la zone CIMA en particuliers, malgré les taux de croissance annuels positifs, a du mal à véritablement décoller comme dans les pays du nord. Cette situation est due à plusieurs facteurs d'ordre politique, économique, culturel et social dont le plus important est la grande pauvreté des populations.

En effet, comment penser à s'assurer dans les conditions actuelles si son revenu ne suffit même pas à faire face aux besoins de premières nécessités que sont se nourrir, se loger, se vêtir, se soigner ?

Il faut donc réfléchir en terme d'élargissement de la masse des personnes assurables et de développement des créneaux d'assurance réputés difficiles d'accès comme l'assurance vie et l'assurance agricole.

Dans les deux cas, il faut innover c'est-à-dire :

Pour les assureurs, proposer de nouveaux produits adaptés aux besoins des populations en terme de garanties, de distribution et de prix;

Pour les contrôleurs, adaptés la réglementation pour accompagner les assureurs dans leur volonté d'offre de nouveaux produits d'assurance;

Pour les pouvoirs publics, mettre en œuvre des mesures de promotion de l'assurance comme des mesures d'incitation fiscale par exemple.